

Séance du conseil communal de Bassins du 3 octobre 2017

Interpellation selon art. 62 du règlement du conseil communal

" Bus navette pour les élèves de Bassins : quel cadre pour une dépense raisonnable, nécessaire, ou une économie potentielle ? "

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Municipalités, chers collègues,

Chacun de vous a pu voir une navette pour les élèves de Bassins circuler matin, midi et fin de journée dans le village.

L'impression, confirmée par la feuille d'horaire, est que cette tâche est une part non négligeable de l'emploi du temps de notre employé communal, M. Herpich.

Ces derniers temps, j'ai été interpellé à plusieurs reprises sur l'opportunité d'une telle organisation ; tant au niveau de l'utilité qu'au niveau de sa pertinence en ces temps délicats pour les finances communales.

Effectivement est-ce bien une priorité pour notre village et la majorité de ses habitants ?

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

1. Par qui ce transport est-il organisé ?
2. Ce service, respectivement l'entier de ce service, est-il imposé par un règlement cantonal ?
3. Des solutions alternatives ont-elles été étudiées ?
4. Un règlement pour l'accès à ces transports a-t-il été édicté ?
5. Quels en sont les coûts (véhicule, assurances, salaires,...) et comment apparaissent-ils dans les comptes de la commune ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Denis Currat



Les conseillers suivant appuient la présente interpellation.

Christine Basso

M. Basso

Samuel

J. W.

Nathalie Guignard Pidoux

et Jean

AM Badel

[Signature]

Schubert

[Signature]